

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette

6211-24-085

## MÉMOIRE

### AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU DANS LES MRC DES BASQUES ET DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Présenté par  
la Société de promotion économique  
de Rimouski

À LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT

Octobre 2015

## **Introduction**

Tout d'abord, nous voulons remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de nous permettre de nous exprimer sur le projet d'implantation du Parc éolien Nicolas-Riou.

Le mémoire déposé expose la position de la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) sur l'implantation du Parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette. Ce mémoire portera principalement sur l'importance de ce projet pour le développement socioéconomique de la MRC de Rimouski-Neigette et sur le potentiel de participation des entreprises et des travailleurs de notre territoire.

## **Présentation de la Société de promotion économique de Rimouski**

Créée par la ville de Rimouski en août 1999, la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) est une structure de promotion axée sur le développement industriel. Son rôle est de supporter toutes les initiatives et les projets qui contribuent au développement économique de son territoire. La SOPER facilite l'accès au financement, à l'aide gouvernementale, à l'aide au recrutement et à la formation spécifique du personnel. Elle assure la promotion de vastes parcs industriels qui comprennent toutes les facilités requises en plus d'être pourvus de multiples installations facilitant le transport des marchandises.

Au cours des dernières années, la SOPER a élargi son mandat et son territoire ce qui lui a permis de passer de 3 employés à 16. Tout d'abord, en 2011, la SOPER s'est regroupée avec la Fondation centre-ville et l'Office du tourisme et des congrès de Rimouski. Les trois organismes fusionnés ont comme mission d'assurer le leadership des efforts déployés pour contribuer au développement commercial, industriel et touristique de la ville de Rimouski. L'ensemble des activités engendrées par le nouvel organisme s'inscrit dans une perspective de développement novateur et durable.

Tout récemment soit le 4 mai dernier, la MRC de Rimouski-Neigette a confié le mandat du développement économique de la région à la Société de promotion économique de Rimouski. À la suite de l'annonce de la fermeture des Centres locaux de développement (CLD) en novembre 2014, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette, en est venu à la conclusion que la SOPER est l'organisme le mieux placé pour répondre aux besoins des entrepreneurs œuvrant sur son territoire.

Suite à cette décision, la SOPER est responsable de la gestion de deux fonds d'investissement soit; le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS), qui permettront de soutenir financièrement des projets visant le développement économique et la création d'emplois dans la MRC de Rimouski-Neigette.

### **Intérêt au projet**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la mission de la SOPER est de contribuer au développement commercial, industriel et touristique de la MRC de Rimouski-Neigette. Par ses actions, la SOPER veut favoriser le maintien et la création d'emplois.

Tout récemment, nous avons rencontré les promoteurs du parc éolien qui ont sollicité notre collaboration et celle du CLD des Basques afin de préparer un bottin des entreprises susceptible d'être en mesure de faire affaire avec les différents donneurs d'ordre. L'objectif de ce bottin est de faire connaître nos entreprises afin de maximiser les retombées économiques sur les territoires de la MRC des Basques et de la MRC Rimouski-Neigette.

## **Principales retombées économiques et sociales**

### Retombées globales

Comme vous le savez, le parc éolien Nicolas-Riou représente un investissement de 500 millions de dollars dont 60 % doivent être dépensés au Québec. De plus, 35 % du coût de fabrication des éoliennes doivent se faire dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et dans la MRC de Matane.

Dans la phase de construction, il y aura jusqu'à 400 travailleurs. Ces travailleurs consommeront dans la région, ce qui créera des retombées indirectes. Lors de l'exploitation du parc, dix emplois seront créés sur une période de 25 ans.

### Retombées dans la MRC Rimouski-Neigette

Les retombées économiques se mesurent sur quatre aspects :

#### ➤ Retombées économiques lors de la construction

La MRC de Rimouski-Neigette compte près de 150 entreprises et une main-d'œuvre qualifiée et abondante qui œuvre dans le secteur de la construction. Le secteur commercial est omniprésent et se concentre surtout dans la ville de Rimouski. La région possède une capacité d'accueil importante avec ses 1200 chambres et près de 100 restaurants.

Si nous tenons compte des éléments précédents et selon les informations que nous avons recueillies, nous pouvons envisager des retombées économiques de l'ordre de 45 à 50 millions de dollars lors de la construction.

➤ Retombées économiques en ce qui a trait à la localisation des éoliennes

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière aura six éoliennes sur son territoire. Selon les ententes intervenues entre Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent et la MRC de Rimouski-Neigette, Saint-Eugène-de-Ladrière recevra des compensations territoriales au montant de 43 560 \$ (1 089 000 \$ sur 25 ans) annuellement et la MRC un montant de 10 890 \$ annuellement (272 250 \$ sur 25 ans). Saint-Eugène-de-Ladrière fait partie des quatre municipalités dévitalisées de notre territoire.

➤ Retombées économiques suite à la répartition des profits d'Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent

Il est très difficile d'évaluer de façon précise les profits qui seront générés par le parc éolien Nicolas-Riou. La MRC de Rimouski-Neigette recevra comme les autres partenaires au sein d'Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent 10 % des profits. De façon réaliste, on peut estimer ces derniers à au moins 500 000 \$ (12 500 000 \$ sur 25 ans). La MRC gardera 2,5 % de cette somme et le reste sera alloué selon une répartition négociée entre les différentes municipalités de la MRC.

➤ Retombées économiques suite à la création d'un fonds de développement régional

Au cours des dernières années, plusieurs programmes d'aide financière et organismes ont été abolis. À titre d'exemple, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, avant les coupures des dernières années, accordait avec son fonds de développement régional des aides financières totalisant 2 millions de dollars par année dans plusieurs secteurs d'activité (industriel, touristique, culturel, loisir, etc.). La disparition de la CRÉ a fragilisé plusieurs organismes de notre territoire et mis en péril la concrétisation de certains projets.

Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent a prévu dans la répartition des profits, la création d'un fonds de développement régional qui aura comme objectif de supporter financièrement des projets issus de la région du Bas-Saint-Laurent. Ce fonds équivalent à 10 % des profits générés est évalué à environ 500 000 \$ annuellement (12 500 000 \$ sur 25 ans).

## Conclusion

Le projet du parc éolien Nicolas-Riou est le plus grand parc éolien communautaire à partenariat égalitaire au Québec. La création d'Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent qui regroupe les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger a exigé de nombreuses démarches de concertation. Nous tenons à souligner le travail exceptionnel et la ténacité de Monsieur Michel Lagacé afin que ce projet se réalise. Comme nous l'avons démontré précédemment, toute la population du Bas-Saint-Laurent profitera des retombées de ce projet.

Nous avons rencontré les représentants d'EDF énergies nouvelles. C'est avec plaisir que nous collaborerons avec eux afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. EDF est un partenaire expérimenté qui connaît très bien la région. Toutes les études exigées ont été déposées. Ils ont effectué plusieurs démarches de consultation. La configuration des éoliens a été optimisée afin d'éloigner le plus possible les éoliennes des résidences. Également, elle maximise l'utilisation des chemins existants afin de minimiser l'impact sur la faune et l'habitat du poisson. Des mesures d'atténuation sont proposées lors de la construction du parc.

Nous appuyons sans réserve la réalisation de ce projet. Nous sommes assurés que les promoteurs du projet feront tout en leur pouvoir pour diminuer les impacts sur les résidents et sur le territoire. Il est important de souligner que 50 % des parts dans ce projet sont détenues par Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie Îles-de-la-Madeleine. Ces dirigeants proviennent de la région. Ils sont doublement sensibles à l'importance des impacts du projet sur le milieu.

Avec la période d'austérité que nous vivons et la disparition de plusieurs programmes d'aide financière, la région a besoin de ce projet au niveau économique tant lors de la construction que lors de son exploitation. Ce projet permettrait de donner un nouveau souffle à notre économie et du même coût consolider et créer de nouveaux emplois.